



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question écrite n° 111034

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les poursuites pénales concernant les mineurs. Les jeunes des banlieues, forts de leur minorité, n'hésitent pas à commettre des actes de violence car ils savent ne risquer qu'une garde à vue. Les poursuites pénales pour les mineurs de plus de seize ans semblent donc être une réponse à cette impunité. Il souhaite connaître les conséquences que cette mesure implique en cas de récidive des mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111034

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12348